



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine : caisses

Question écrite n° 936

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur les retards intervenus dans le traitement des dossiers de retraite à la Caisse autonome nationale de sécurité sociale minière. Une telle situation, due aux carences des services informatiques de la CAN, pénalise les retraités et ayants droit du régime minier qui se trouvent confrontés à d'importantes difficultés d'ordre financier dans l'attente, souvent très longue, de la liquidation de leur pension. Il s'avère, en effet, que l'informatisation des services concernés, dans son état actuel, ne permet pas un traitement efficace des dossiers et retarde encore le paiement des arrérages ou des régularisations. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il envisage de prendre pour réduire le délai d'instruction des dossiers de retraite et améliorer le fonctionnement des services informatiques de la CANSSM.

Texte de la réponse

Reponse. - Les retards rencontrés en mai quant à la liquidation des prestations ont été résorbés. Par ailleurs les services du ministère ont donné leur accord, en date du 3 mai 1988, au plan d'informatisation de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines. Les autres mesures d'organisation interne relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de cette caisse et de sa direction.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 936

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2239